



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JB MOULIÉ NOUVEAU PRÉSIDENT DU SNBL

Jean-Baptiste Moulié (AMB Charpentes/ Berton Demangeau), ancien Président de la commission technique du Syndicat National du Bois Lamellé, prend la succession de Jean-Paul Goubie à la tête du SNBL.

Le 21 janvier 2011, Jean-Baptiste Moulié a été élu à l'unanimité à la présidence du Syndicat National du Bois Lamellé (SNBL). A la tête des entreprises de construction en bois du Groupe Briand, AMB Charpentes et Berton Demangeau, depuis 1994, il s'est impliqué dans la vie du SNBL, notamment en animant sa commission technique. Aujourd'hui, il prend la succession de Jean-Paul Goubie et entend poursuivre l'important travail qui a été réalisé au cours des dernières années :

«Paul-Henri Mathis et Jean-Paul Goubie ont construit, lors de leurs mandats respectifs, les fondations de la profession telle qu'elle est aujourd'hui. Evolutions normatives, certification, démarche de qualification environnementale, codes de calcul... des bases saines et solides ont été posées. La mission qui m'est confiée aujourd'hui consiste à développer le marché du bois lamellé à partir de ces fondamentaux.»

Pour ce faire, le nouveau Président entend fédérer les différentes sensibilités qui composent le syndicat. Groupes industriels du bois et du négoce, lamellistes-constructeurs, lamellistes-contractants généraux, tous doivent pouvoir s'impliquer et exprimer leurs besoins et problématiques. Jean-Baptiste Moulié souhaite ainsi profiter de son mandat pour développer la gestion collégiale des décisions, structurée lors du mandat de Jean-Paul Goubie. Sur ces bases fédératrices, les actions prioritaires viseront à accroître le marché français du bois lamellé en accélérant la communication à destination de nouveaux segments de marché (construction verticale, pour l'habitat et les activités tertiaires, par exemple), en développant certains programmes de recherche appliquée et en valorisant les arguments majeurs du bois lamellé sur le terrain environnemental :

«Le bilan carbone et l'éventualité d'une taxation présenteront une véritable opportunité de développement pour le bois lamellé : les maîtres d'ouvrage se tourneront inmanquablement vers ce matériau performant qui leur permettra d'alléger leur impact.»

SNBL

SYNDICAT NATIONAL DU BOIS LAMELLÉ
6 av. de Saint Mandé - 75012 Paris
Tél. : 01 43 45 53 43
Site Web : www.glulam.org